

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Commune de Warneton

N° 2026-03

DÉLIBÉRATION
Du CONSEIL MUNICIPAL

Indemnités des élus

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars à dix-sept heures, les onze membres du Conseil Municipal de Warneton se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Yvon **PETRONIN** Maire, à la suite de la convocation qui leur a été faite le 16 mars 2026, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

PRESENTS : M. et Mmes Yvon **PETRONIN** Maire, Bernard **PAREZ** et Claudie **DELEDALLE** Adjoints, Francis **GHESTEM**, Véronique **LEPOUTRE**, Béatrice **GOBEYN**, Nathalie **LAMEYSE**, Laury **GAUTHIER**, Benoît **MAZURE** et **BEGHIN** Rémy.
ABSENT : Nicolas **DEAN**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil municipal

La loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a apporté des dispositions nouvelles relatives au régime indemnitaire des élus locaux reprises par les articles 2123-20 et suivants, L2123-23 et L2123-24 du Code général des collectivités territoriales.

Par cette loi, les indemnités de fonction des Maires et des Adjoints sont désormais fixées en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1027), dont le taux maximal pour le Maire est de 25.5% de cet indice brut terminal, et de 9.9% de ce même indice pour chacun des Adjoints pour notre strate démographique.

L E C O N S E I L

Après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints à savoir :

Les indemnités maximales pour notre strate démographique sont les suivantes :

<u>Fonction</u>	<u>nombre d'habitants</u>	<u>taux maximum</u>
Maire	moins de 500 habitants	28.1% de l'indice 1027
Adjoint	moins de 500 habitants	10.89 % de l'indice 1027

D'inscrire les sommes correspondantes au compte 65311 « indemnités des élus » au budget communal.
De joindre à la présente délibération le tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Le 23 mars 2026

Le Maire
Mr Pétronin Yvon



Y. PETRONIN
[Signature]

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

Population : 233 habitants

Montant de l'enveloppe globale : 1761.90 euros

A) MAIRE

<u>Nom du bénéficiaire</u>	<u>indemnité allouée en % de l'indice 1027</u>
PETRONIN Yvon	28.1% soit 1155.05 € brut mensuel

B) ADJOINTS AU MAIRE AVEC DELEGATION

<u>Nom des bénéficiaires</u>	<u>indemnité allouée en % de l'indice 1027</u>
PAREZ Bernard (1° adjoint)	10.8% soit 447.63 € brut mensuel
DELEDALLE Claudie (2° adjointe)	10.8% soit 447.63 € brut mensuel

Total général : 2050.31 €

Fait à Warneton le 23 mars 2026

Le Maire